

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Communiqué – 29/12/2008

Crimes de guerre à Gaza : assez de silence complice !

Gaza, une fois encore... Des centaines de morts, civils pour la plupart ; des hôpitaux remplis de blessés qui ne sont pas davantage épargnés. Après 18 mois de blocus qui constituent déjà en eux-mêmes un crime de guerre, voici les fruits toujours plus révoltants de l'inertie qui règne depuis des décennies quand il s'agit du peuple palestinien.

Depuis des années, nous dénonçons l'engrenage de la violence. Aujourd'hui, nous savons bien que la politique des gouvernements israéliens successifs n'a plus pour but d'assurer – légitimement - la sécurité de leur Etat : quelle « raison de sécurité » pourrait justifier l'accaparement des terres et des ressources palestiniennes et le refus de laisser la Cisjordanie et Gaza se développer ? Quoi que l'on pense du Hamas, quelque inacceptable que soit son refus affiché de l'existence de l'Etat d'Israël, aucun alibi ne peut dissimuler la volonté de coloniser sans cesse davantage, d'agrandir le territoire d'Israël en forçant les Palestiniens à quitter à nouveau leur terre.

Et l'Union européenne vient de choisir ce moment pour accorder au gouvernement d'Israël un statut encore plus privilégié... Alors que l'accord d'association prévoit explicitement sa propre suspension en cas d'atteinte aux droits de l'Homme, cette récompense attribuée en notre nom au crime de guerre ne peut que soulever le cœur.

Au lendemain du soixantième anniversaire de la DUDH qui proclame l'universalité des droits de tous les êtres humains, la Ligue des droits de l'Homme demande que nos gouvernants prennent conscience de l'avenir que le cynisme à courte vue dessine pour l'ensemble des peuples de la région, y compris pour le peuple israélien dont la sécurité s'effritera au même rythme que l'efficacité déclinante de son appareil militaire.

La LDH appelle les citoyens à manifester publiquement leur exigence d'un retour à la seule politique juste et honorable qui consiste à subordonner toute coopération avec l'Etat d'Israël à l'arrêt immédiat du siège de Gaza, au démantèlement de l'ensemble des colonies et à la reconnaissance de la souveraineté de l'Etat palestinien sur l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale.

Paris, le 29 décembre 2008